



Décision 2025 – 62

Marché 2025T16 : TRAVAUX DE DECONSTRUCTION DE L'ANCIENNE ECOLE DE MUSIQUE

Le Maire,

Vu les articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°5 portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 22 mai 2025,

Vu le règlement portant organisation interne des procédures de passation des contrats de la commande publique de la ville d'Auchel, adopté par délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 9 mars 2022,

Vu le décret no 2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux,

Considérant qu'il est nécessaire, de procéder dans les plus brefs délais, à la déconstruction de l'ancienne école de musique située 13 rue Florent Evrard à Auchel,

Considérant que l'offre de la Sté VITZE située 1149 Langhemast Straete, 59 670 Noordpenne - SIRET 34261447600014, d'un montant de 39 000 € HT correspond au besoin de la commune et se caractérise par :

- Le désamiantage du site (plan de retrait, installation de chantier, analyse et évacuation des déchets)
- La démolition des bâtiments
- Le nivellement général après démolition

Accepte l'offre et décide d'attribuer le marché de travaux de déconstruction de l'ancienne école de musique à la Sté VITZE située 1149 Langhemast Staete – 59 670 Noordpenne SIRET 34261447600014 et de signer le devis n°26177 d'un montant de 39 000.00 € HT,

Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Auchel, le 02/10/2025

Le Maire,

*Certifiée exécutoire compte tenu de la
Transmission en sous-préfecture et de
la publication le : 02/10/2025*